

## Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de la convocation : jeudi 10 novembre 2022

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 37**

**Présents votants** : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Jean-Pol BUVIGNIER, Patrice CHARTON, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, David GABRIEL, Marie-Cécile GEORGE, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Régis SOLTISIAK, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

**Présents non votants :  
4**

**Représentés : 6**

**Représentés** : Jean-Louis ADRIAN, Cédric GARAT, Clarisse JACQUET, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Anne RAMAND

**Votants : 39**

**Excusés** : Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Marc NICOLAS

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Robert BRENEUR, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Viviane DOLIZY, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nicolas MAURER, Pascal MICHEL, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Cédric POLMARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ, Yannick PEZET

**Secrétaire de séance :** Christian WEISS

**DE\_2022\_087 - Objet : Projet d'extension et réhabilitation de la Maison de santé intercommunale de Pierrefitte sur Aire : autorisation de déposer les demandes de subvention et de lancer la consultation des entreprises**

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2022 055-200066140-20221117-DE_2022_087-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence Services à la population et développement local ;

Vu les délibérations en date du 22 février et 7 avril 2022 ;

Vu la délibération DE\_2022\_086 du 17 novembre 2022 ;

Le plan de financement réactualisé de l'opération globale est proposé comme suit :

Dépenses	Montant HT actualisé	Recettes	€ HT	%
réhabilitation existant	<b>413 662,63 €</b>	Etat-DETR	801 187,00 €	41%
construction extension	<b>1 103 175,56 €</b>	RGE	275 000,00 €	14%
modification épandage et EP		CD 55	94 000 €	5%
parking		GIP	400 000,00 €	20%
divers et aléas et tolérances	<b>227 525,00 €</b>			
frais d'études (AMO, MOE, contrôleur technique, SPS...) et autres	<b>214 415,00 €</b>	sous total subventions	1 570 187,00 €	80%
assurance DO				
charges financières trésorerie ou prêt relais		Emprunt	388 591,19 €	20%
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>1 958 778,19 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 958 778,19 €</b>	<b>100%</b>

Comme convenu avec les services de l'Etat, la première tranche de l'opération a été déposée au titre de la DETR 2022.

La 2<sup>ème</sup> tranche sera déposée au titre des concours financiers de l'Etat - DETR 2023 selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	€ HT	%
réhabilitation existant	<b>413 662,63 €</b>	Etat-DETR	<b>260 000,00 €</b>	51%
construction extension		RGE	<b>74 756,51 €</b>	14%
modification épandage et EP		CD 55	<b>25 085,00 €</b>	5%
parking		GIP	<b>50 000,00 €</b>	10%
divers et aléas et tolérances	<b>54 000,00 €</b>			
frais d'études (AMO, MOE, contrôleur technique, SPS...) et autres	<b>60 036,00 €</b>	sous total subventions	<b>409 841,51 €</b>	80%
assurance DO				
charges financières trésorerie ou prêt relais		Emprunt	<b>100 497,12 €</b>	20%
Montant annuités	<b>- 17 360,00 €</b>			
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>510 338,63 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>510 338,63 €</b>	<b>100%</b>

Madame la Présidente propose de déposer les demandes de subventions sur la base des plans de financements présentés et de lancer la consultation des entreprises.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel pour la tranche 2 ;
- Autorise la Présidente à solliciter les différents partenaires financiers que sont l'Etat au titre des concours financiers de l'Etat, la Région Grand Est, le GIP et le Conseil Départemental sur la base des plans de financement présentés ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise le lancement de la phase PRO,
- Autorise Madame la Présidente à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- Autorise la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 novembre 2022 et publié ou notifié le 29 novembre 2022
--

La Présidente,  
Madame AUBRY Martine